



TEXTE ADOPTÉ n° 12  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

20 novembre 2024

---

---

## PROPOSITION DE LOI

*visant à prolonger la dérogation d'usage des titres-restaurant  
pour tout produit alimentaire,*

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN PREMIÈRE LECTURE

*(Procédure accélérée)*

*L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros : 532 et 552.

---

**Article 1<sup>er</sup>**

- ① I. – À l'article 6 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, l'année : « 2024 » est remplacée par l'année : « 2026 ».
- ② II (*nouveau*). – (*Supprimé*)

**Article 2 (*nouveau*)**

(*Supprimé*)

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 novembre 2024.*

*La Présidente,*

*Signé : YAËL BRAUN-PIVET*